

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 684

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 4

Au début de la première phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« Il »

les mots :

« Le contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.